

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
4 décembre 2012 à 18h30

Date de la convocation : 23.11.2012

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Laurent DESGLAND, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER, Jean-Marie DUPONT, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Aline GRESSIN, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Alain RUBENS (procuration à M. Claude LELOUP), Patrice GOURDY, Mireille FAGUET-TORCHON, Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : Jean-Marie DUPONT

Le compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Tarifs 2013

Les tarifs pour l'année 2013 restent inchangés.

• **ETANG**

Jours Lundi, Mercredi, Samedi, Dimanche et Jours fériés + Jeudi (au 1^{er} juillet)

Tarifs Enfant -14 ans 08.50 € /saison
 Adulte 18.50 € /saison
 Personne hors Les Aix 31.50 € /saison
 Carte journalière 05.00 €

• **MARCHÉ**

Jours Mardi matin et Vendredi après-midi

Tarifs 0.25 cts € / m² pour Abonnés (majoration 50%)
 0.50 cts € / m² pour Occasionnels (jour de foire)
 20 € par camion (outillage...)
 camions pizzas, kebab,... HORS MARCHÉ même tarif au m²

• **CENTRE CULTUREL**

<u>PETITES SALLES</u> (19 personnes)		<u>GRANDE SALLE</u> (410 personnes)									
		Forfait participation 61€									
		Les Aix			Hors des Aix						
		<u>Réunion</u>	<u>Autres</u>		<u>Caution</u>	<u>Réunion</u>	<u>Autres</u>		<u>Caution</u>		
1 jour	2 jours		1 jour	2 jours			1 jour	2 jours			
68€	91€	122 €	230€	330 €	300 €	183 €	400€	565 €	500 €		

SONO : 15 € par jour d'utilisation

- **GARDERIE**

Horaires 7h30-9h et 16h30-18h30

Tarifs 1^{ère} ½ heure = 0.75 € et les ½ heure suivante = 0.55 €
Toute ½ heure commencée est due (goûter amené par l'enfant)

- **CANTINE**

Tarifs	Habitant aux Aix	3.63 € le repas
	Extérieur aux Aix	3.83 € le repas

2 **Redevance assainissement 2013**

La redevance assainissement pour l'année 2013 sera augmentée de 2%. Elle passera donc de 1.49 €/m³ à 1.52€/m³ à compter du 1^{er} janvier.

3 **Décisions modificatives de crédits**

Les décisions modificatives de crédits suivantes sont prises :

DMC n°1 : Rééquilibrage du compte 21 et ajustement des recettes

2313: - 624 094 € (constructions)
21534: + 30 000 € (réseaux éclairage)
2151: + 70 000 € (travaux de voirie)
2132 : + 400 000 € (achat ancien Champion)
10222 : - 124 094 € (annulation FCTVA Les Vallières)

DMC n°2 : Rééquilibrage du chapitre 11

6457 : - 5 000 € (taxes liées à l'apprentissage)
61522 : + 5 000€ (entretien de terrain)
6554 : - 15 000 € (contribution aux organismes de regroupement)
61522 : + 15 000 € (entretien de bâtiment)

4 **Création SIAAVY**

A compter du 1^{er} janvier 2013, le Syndicat Intercommunal d'Étude et de Travaux d'Aménagement Hydraulique des Aix d'Angillon deviendra le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre. Il aura pour objet la réalisation de toutes les études et travaux nécessaires à l'entretien du bassin versant.

Le délégué titulaire désigné est M. Claude Leloup et le suppléant M. Laurent Desgland

5 Etat d'avancement des dossiers

L'achat de l'ancien bâtiment Champion sera effectif le 13 décembre. Le prix d'achat est fixé à 337 608.22 €.

M. le Maire présente le projet d'aménagement de l'ASSAD. Après le conseil d'administration de l'ASSAD le 14 décembre, un chiffrage sera demandé à M. Miller, maître d'œuvre du dossier.

Le permis d'aménager de l'extension de la zone d'activités a été déposé à la DDT.

6 Contrat de prévoyance des agents

La participation de l'employeur à la mutuelle prévoyance en cas d'invalidité ou de maladie sera faite en fonction de la catégorie à laquelle appartiennent les agents : A, B ou C.

Le contrat sera conclu avec la mutuelle générale de prévoyance.

7 Divers

- La remise officielle de la 2^{ème} fleur a eu lieu ce jour à Orléans
- Des travaux sont en cours d'étude pour la sécurité des piétons rue des Sports et sur le petit parking derrière le Centre Culturel.
- La cantine et la garderie fonctionnent bien.
- A compter du 1^{er} janvier aucun reste de la cantine ne pourra être consommé par les agents.
- La communauté de communes sera contactée pour des dépôts sauvages de cendres auprès des points d'apports volontaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h00.